

# INSTALLATION ET FORMATION

Les instruments de laboratoire d'aujourd'hui sont des appareils complexes, combinant un matériel informatique de pointe à des logiciels sophistiqués. Pour faire le meilleur usage de ces outils dispendieux, nous suggérons aux nouveaux utilisateurs d'équipement et/ou de logiciels d'investir dans une formation sur place.

Notre service technique fournira un entraînement sur mesure, efficace et à un coût raisonnable sur les appareils existants ou nouvellement acquis.



Nos experts, formés par le fabricant, vous aideront

1. à minimiser les temps d'indisponibilité
2. à réduire les frustrations causées par l'instrument ou le logiciel
3. à gagner du temps en soulignant les propriétés utiles de l'instrument et/ou du logiciel

Les objectifs de la formation sont :

1. formation sur le logiciel et familiarisation avec l'instrument
2. entretien préventif et soin de l'instrument
3. dépannage

Le niveau et l'étendue de la formation variera selon la complexité du système, et les connaissances préalables de l'utilisateur.

## Garantie

Les instruments et l'équipement sont garantis pour une période d'un an (sauf mention contraire) à partir de la date d'expédition. Cette garantie, valide au Canada, couvre les défauts de matériel et de fabrication, (pièces et main-d'oeuvre), dans des conditions normales d'installation, d'utilisation et d'entretien, telles que décrites dans les instructions de l'utilisateur; voir manuel.

L'entretien sera effectué par nos techniciens formés par le manufacturier et n'utilisant que des pièces d'origine. Cette garantie ne couvre pas les produits consommables, le matériel non récupérable, les dommages physiques ou causés par un usage incorrect.

Voir au verso

## GARANTIE PROLONGÉE

En plus de la garantie normale d'un an du fabricant, les clients peuvent bénéficier d'une garantie prolongée, qui est réellement une extension de la garantie originale. La garantie prolongée débute immédiatement à la fin de la garantie de base normale d'un an et couvre une période additionnelle de un à trois ans.

## GARANTIE PROLONGÉE-PLUS

En option à la garantie prolongée normale, les clients peuvent acquérir la garantie prolongée-plus qui comprend, en plus des bénéfices de la garantie prolongée, **une visite d'entretien préventif**. La garantie prolongée-plus commence immédiatement à la fin de la garantie normale d'un an du fabricant, et allonge la protection de un à trois ans additionnels.

### Avantages de la Garantie Prolongée-Plus

- Minimise ou élimine le temps d'arrêt et le coût qui y est associé.
- Vous assure un système qui fonctionne précisément selon les spécifications du fabricant, grâce à un technicien compétent formé par le fabricant même.
- Améliore la fiabilité avec un programme d'entretien préventif des pièces à remplacer (**pièces en sus**).
- Meilleure efficacité par optimisation selon les recommandations du technicien de service.
- Réduction des coûts – par rapport au temps et au matériel normalement requis pour le service.
- Réduction des coûts – relatifs aux pièces originales du fabricant qui peuvent être requises sur place.
- Commodité et flexibilité de planifier le service d'entretien préventif à un moment mutuellement favorable, éliminant les temps d'arrêt durant les mois les plus occupés.
- Pratique : les techniciens de service ont avec eux la plupart des pièces nécessaires aux réparations immédiates, éliminant les périodes d'attente de livraison des pièces de rechange.